

Sciences économiques et sociales

Baccalauréat général 2025 — épreuve de spécialité

Métropole, mercredi 18 juin 2025 (25-SESJ2ME1)

Corrigé

Dissertation et épreuve composée

Dissertation

Sujet — Dissertation

Dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire. Il est demandé au candidat : de répondre à la question posée par le sujet ; de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ; de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ; de rédiger, en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique approprié à la question et en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties. Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation. Ce sujet comporte quatre documents.

Une approche en termes de classes sociales suffit-elle à rendre compte de la structure de la société française actuelle ?

Document 1. Quand elle a décidé de se séparer de son conjoint, Francine Lopes a dû réorganiser toute sa vie. Ses enfants avaient alors 4 et 8 ans. D'abord changer de logement, malgré elle. « *Nous avons fait construire notre maison, mais pour la garder il me fallait rembourser 900 euros par mois. Ça, plus la taxe foncière et la taxe d'habitation, c'était impossible* », explique-t-elle, entourée de ses deux chiens, sur le canapé de son logement social, un trois-pièces d'une cité d'Egly, dans l'Essonne. « *J'aurais bien voulu vivre ailleurs, dit-elle en jetant un regard au-dehors. Mais je n'avais pas le choix, et j'ai eu la chance que la mairie me le propose au bout de six mois.* »

Pour cette ancienne caissière, devenue vendeuse produits et services à l'accueil d'un hypermarché à vingt kilomètres de chez elle, « *le plus compliqué* » fut cependant de trouver comment faire garder ses enfants, dont elle assume seule la charge, alors que son planning l'oblige aux horaires décalés : « *Je finissais déjà régulièrement à 22 heures, je travaillais le week-end et certains jours fériés pour joindre les deux bouts et, malgré cela, payer une nounou me revenait trop cher. Ma sœur m'a aidée les premières années. Mais je les ai laissés très tôt, très seuls. C'est pour ça qu'ils m'ont demandé des chiens : avec eux, personne ne vous embête.* »

Les obstacles, comme les sacrifices, furent nombreux. Avec un salaire mensuel de 1 600 euros, complété par seulement 210 euros d'une pension alimentaire versée souvent en retard, pour payer cantine, titres de transport, téléphones, assurances, paires de lunettes et semelles orthopédiques, et aucun effort de son employeur pour adapter son planning. Il n'y eut jamais de vacances en famille. Et il a fallu aussi souscrire un crédit pour financer les études des enfants.

Francine décrit néanmoins ces péripéties avec un grand calme, presque comme une évidence. C'est que son frère, sa meilleure amie, plusieurs collègues et voisines sont, comme elle, séparés avec enfants. Et jonglent avec les plannings et les pensions. Leur situation n'a en effet plus rien d'exceptionnel.

Source : Solène CORDIER et Aline LECLERC, www.lemonde.fr, publié le 8 mai 2024.

Document 2. Localisation des actifs occupés selon la PCS (en %).

	Grands centres urbains	Centres urbains intermédiaires	Petites villes	Ceintures urbaines	Bourgs ruraux	Rural à habitat dispersé	Rural à habitat très dispersé	Total
Agriculteurs exploitants	2,2	3,7	3,9	4,4	21,6	43,7	20,6	100
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	31,5	11,0	6,6	11,1	17,3	19,0	3,5	100
Cadres et professions intellectuelles supérieures	56,5	9,1	4,1	10,3	10,1	9,0	1,1	100
Professions intermédiaires	38,8	11,9	5,6	11,4	15,4	15,0	1,9	100
Employés	37,4	13,3	6,0	10,2	15,8	15,1	2,2	100
Ouvriers	28,4	13,5	6,6	9,4	19,0	20,0	3,0	100
Ensemble	38,6	11,9	5,7	10,3	15,5	15,6	2,4	100

Source : d'après Olivier BOUBA-OLGA, www.blogs.univ-poitiers.fr, (données INSEE, recensement de la population), le 20 septembre 2023. Note : en raison des arrondis, le total peut être légèrement différent de 100.

Document 3. Consommation de tabac selon la catégorie socioéconomique en France en 2019 (en %) (diagramme en barres ; valeurs lues sur le graphique, arrondies à 0,5 point près, sauf celles données par la note de lecture du sujet).

Catégorie socioéconomique	Ensemble des fumeurs quotidiens	Grands fumeurs (1)
Ouvriers qualifiés	environ 35,0	environ 7,5
Salariés peu qualifiés	28,1	8,2
Petits entrepreneurs	environ 24,0	environ 8,5
Employés qualifiés	environ 23,5	environ 3,0
Salariés exerçant une profession intermédiaire	environ 22,0	environ 4,0
Cadres dirigeants	environ 21,5	environ 4,0
Personnes exerçant une profession intellectuelle et scientifique	environ 15,0	environ 2,0
Ensemble	environ 24,0	environ 5,5

(1) Un grand fumeur est un consommateur quotidien de 20 cigarettes ou plus par jour. Lecture : en France, 28,1 % des salariés peu qualifiés consomment du tabac quotidiennement, dont 8,2 % à raison de vingt cigarettes ou plus par jour. Champ : France métropolitaine, personnes en emploi, âgées de 15 ans ou plus. Source : d'après l'INSEE, (données Eurostat), 2019.

Document 4. Écarts de salaire entre les femmes et les hommes dans le secteur privé en 2022.

Caractéristiques	Salaire mensuel net (en euros)		Écart (en %)
	Femmes	Hommes	
Catégorie socioprofessionnelle			
Cadres (1)	4 021	4 769	15,7
Professions intermédiaires	2 399	2 724	11,9
Employés	1 855	1 930	3,9
Ouvriers	1 723	1 992	13,5
Âge			
Moins de 25 ans	1 683	1 766	4,7
De 25 à 39 ans	2 276	2 475	8,0
De 40 à 49 ans	2 585	3 008	14,1
De 50 à 59 ans	2 593	3 236	19,9
60 ans ou plus	2 748	3 719	26,1
Ensemble	2 402	2 794	14,0

(1) Y compris chefs d'entreprise salariés. Lecture : en 2022, les femmes salariées du secteur privé gagnent en moyenne 14,0 % de moins que les hommes. Champ : France hors Mayotte, salariés du privé, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs. Source : d'après l'INSEE, base Tous salariés, 2022. Note : les salaires mensuels nets sont présentés à temps de travail égal.

Corrigé

Analyse du sujet. Une **classe sociale** est un groupe social de grande taille, occupant une position hiérarchisée dans la structure sociale, dont les membres partagent des conditions d'existence, un mode de vie et, selon les auteurs, des intérêts communs. Pour Karl **Marx**, les classes se définissent par la place dans les **rapports de production** (bourgeoisie propriétaire du capital contre prolétariat vendeur de sa force de travail) ; une classe « en soi » devient classe « pour soi » quand elle acquiert une **conscience de classe**. Pour Max **Weber**, la classe, définie par les chances d'accès aux biens sur le marché, n'est qu'une des dimensions d'une stratification **multidimensionnelle**, à côté du statut (prestige) et du pouvoir. Pour Pierre **Bourdieu**, la position dans l'**espace social** dépend du volume et de la structure des capitaux (économique, culturel, social). « Une approche en termes de classes sociales », c'est donc lire la société comme un ensemble de groupes hiérarchisés, relativement homogènes et séparés, ordonnés d'abord par la position économique et professionnelle, que la nomenclature des **PCS** de l'INSEE approche. La **structure sociale** est la répartition de la population en groupes différenciés et hiérarchisés ; « actuelle » renvoie à la société issue des grandes transformations de la seconde moitié du XX^e siècle (salarisation, tertiarisation, élévation des qualifications, féminisation). « Suffit-elle » impose un débat : il faut montrer ce que l'approche par les classes capte de la structure sociale, puis ce qui lui échappe, soit parce que d'autres critères la structurent (genre, âge et cycle de vie, composition du ménage, lieu de résidence, diplôme), soit parce que les classes elles-mêmes se brouillent (moyennisation, distances intra-classes, faible identification subjective). Le sujet relève du chapitre « Comment est structurée la société française actuelle ? » : le programme demande de connaître la multiplicité des facteurs de structuration, les théories des classes de Marx et Weber et le débat entre **moyennisation** (Mendras) et **retour des classes** (Chauvel). Hors-sujet fréquents : la mobilité sociale, la justice sociale et la redistribution.

Les documents. *Document 1* : Francine Lopes, ancienne caissière devenue vendeuse en hypermarché, séparée avec deux enfants, vit avec 1 600 euros de salaire et 210 euros de pension dans un logement social de l'Essonne, aux horaires décalés ; sa situation « n'a plus rien d'exceptionnel ». *Document 2* : la localisation des actifs occupés varie fortement selon la PCS : 56,5 % des cadres vivent dans les grands centres urbains contre 28,4 % des ouvriers et 2,2 % des agriculteurs, dont 43,7 % résident dans le rural à habitat dispersé. *Document 3* : en 2019, environ 35 % des ouvriers qualifiés fument quotidiennement contre environ 15 % des personnes exerçant une profession intellectuelle et scientifique ; le gradient des grands fumeurs va d'environ 8,5 % (petits entrepreneurs) à environ 2 %. *Document 4* : en 2022, à temps de travail égal, les femmes salariées du privé gagnent 14,0 % de moins que les hommes ; l'écart varie de 3,9 % chez les employés à 15,7 % chez les cadres, et de 4,7 % avant 25 ans à 26,1 % à 60 ans ou plus.

Problématique. Les classes sociales, groupes hiérarchisés par leur position économique et professionnelle, aux conditions d'existence et aux modes de vie distincts, rendent-elles compte à elles seules de la structure de la société française, ou faut-il, pour la décrire, combiner la classe avec d'autres facteurs de structuration, le genre, l'âge, la composition du ménage et le territoire, qui la traversent, la fragmentent et en brouillent les frontières ?

Plan détaillé. I. L'approche en termes de classes sociales reste indispensable pour rendre compte de la structure de la société française.

I.A. Des groupes hiérarchisés par des inégalités économiques cumulatives. Affirma-

tion : la position dans les rapports de production et sur le marché du travail ordonne encore la société en groupes nettement hiérarchisés. *Explication* : qu'on les définisse avec Marx par la propriété du capital ou avec Weber par les chances d'accès aux biens, les classes se lisent dans la hiérarchie des PCS, qui classe les actifs selon la profession, le statut et la qualification ; cette hiérarchie commande le revenu, le patrimoine, la santé et la réussite scolaire des enfants : les inégalités **font système**. *Illustration* : document 4 : en 2022, un homme cadre du secteur privé gagne en moyenne 4 769 euros nets par mois contre 1 992 euros pour un ouvrier, soit $4\,769/1\,992 \approx 2,4$ fois plus ; chez les femmes, $4\,021/1\,723 \approx 2,3$. L'écart entre classes (un rapport de 1 à 2,4) l'emporte largement sur l'écart entre sexes (14,0 %) : une femme cadre (4 021 euros) gagne deux fois plus qu'un homme ouvrier (1 992 euros). Connaissances : le niveau de vie médian des cadres dépasse d'environ 75 % celui des ouvriers ; l'espérance de vie à 35 ans d'un homme cadre excède de 6 ans celle d'un ouvrier ; 8 enfants de cadres sur 10 obtiennent un baccalauréat général contre moins de 4 enfants d'ouvriers sur 10 ; les 10 % de ménages les mieux dotés détiennent près de la moitié du patrimoine (INSEE, années 2020).

I.B. Des modes de vie et des pratiques qui distinguent les classes. *Affirmation* : les classes ne sont pas que des tranches de revenu : elles ont des pratiques propres, jusque dans les comportements de santé. *Explication* : pour Bourdieu (*La Distinction*, 1979), chaque position dans l'espace social engendre un **habitus**, des goûts et des pratiques distinctifs : goût de nécessité des classes populaires, distinction des classes supérieures. Les conditions de travail (pénibilité, horaires décalés, stress), la sociabilité de l'atelier et le moindre accès à la prévention expliquent que le tabac reste une pratique populaire, alors que les classes supérieures diplômées s'en sont détournées. *Illustration* : document 3 : en 2019, environ 35 % des ouvriers qualifiés en emploi fument quotidiennement, contre environ 15 % des personnes exerçant une profession intellectuelle et scientifique, soit un écart d'environ 20 points et une fréquence $35/15 \approx 2,3$ fois plus élevée ; la part des grands fumeurs, environ 7,5 % contre environ 2 %, est près de quatre fois plus forte. Le gradient est régulier : salariés peu qualifiés 28,1 %, employés qualifiés environ 23,5 %, professions intermédiaires environ 22 %. Ces pratiques différenciées nourrissent les inégalités de santé et d'espérance de vie : les classes existent « en soi », dans les corps mêmes.

I.C. Des classes inscrites dans l'espace : la ségrégation résidentielle. *Affirmation* : les classes se séparent aussi géographiquement, ce qui, pour Louis Chauvel, signale un **retour des classes**. *Explication* : le prix du logement dans les métropoles, la localisation des emplois qualifiés dans les centres et des usines et entrepôts en périphérie, les stratégies scolaires des familles produisent une **ségrégation résidentielle** qui redouble la ségrégation scolaire et re-creuse les **distances inter-classes**. *Illustration* : document 2 : d'après le recensement de l'INSEE, 56,5 % des cadres et professions intellectuelles supérieures vivent dans les grands centres urbains, contre 28,4 % des ouvriers, soit 28,1 points d'écart et une part deux fois plus élevée ; à l'inverse, $19,0 + 20,0 + 3,0 = 42,0$ % des ouvriers résident dans le rural (bourgs ruraux et habitat dispersé), contre $10,1 + 9,0 + 1,1 = 20,2$ % des cadres, et 85,9 % des agriculteurs. Document 1 : Francine, employée de la grande distribution, vit dans « un trois-pièces d'une cité d'Egly », en logement social, à vingt kilomètres de son travail : le lieu de résidence est ici le produit de la position de classe. Connaissance : le mouvement des Gilets jaunes (2018) a rappelé que cette France populaire du périurbain et des bourgs se vit comme séparée des centres des métropoles.

II. Mais cette approche ne suffit pas : d'autres facteurs structurent la société, et les classes elles-mêmes se brouillent.

II.A. Les rapports sociaux de genre traversent et hiérarchisent toutes les classes. *Affirmation* : à classe égale, hommes et femmes n'occupent pas la même position. *Explication* : les **rapports sociaux de genre** constituent un facteur de structuration propre : **ségrégation professionnelle** (concentration des femmes dans les métiers du soin, du commerce et du secrétariat, moins rémunérés), **plafond de verre**, partage inégal du travail domestique (les

femmes en assurent environ les deux tiers), temps partiel (27 % des femmes en emploi contre 8 % des hommes). *Illustration* : document 4 : en 2022, à temps de travail égal, les femmes salariées du privé gagnent 14,0 % de moins que les hommes ($2\,794 - 2\,402 = 392$ euros par mois) ; l'écart existe dans chaque PCS, de 3,9 % chez les employés (75 euros) à 13,5 % chez les ouvriers et 15,7 % chez les cadres ($4\,769 - 4\,021 = 748$ euros) : il est le plus fort au sommet, signe du plafond de verre, et il ne tient pas au temps partiel puisque les salaires sont à temps de travail égal. Document 1 : Francine, caissière puis vendeuse, occupe un emploi féminisé aux horaires décalés (« je finissais régulièrement à 22 heures ») et assume seule la garde des enfants : c'est le genre, autant que la classe, qui dessine sa position. Une approche par les seules classes, qui rattache la femme à la position de son conjoint ou ignore le sexe, manque cette hiérarchie interne à chaque classe.

II.B. L'âge, la position dans le cycle de vie et la composition du ménage différencient les positions à classe égale. *Affirmation* : un même revenu individuel ne procure pas la même position selon l'âge et la configuration familiale. *Explication* : le niveau de vie se calcule à l'échelle du **ménage** : un salaire partagé entre un seul adulte et des enfants fait moins vivre que deux salaires mis en commun ; la **position dans le cycle de vie** commande le patrimoine, qui s'accumule avec l'âge, et les carrières, que les interruptions liées aux enfants pénalisent durablement ; les facteurs se **cumulent** : les familles monoparentales, composées à plus de 80 % d'une mère et de ses enfants, ont un taux de pauvreté de 32 % en 2021 contre 7 % pour les couples sans enfant (INSEE). *Illustration* : document 1 : la séparation, non le changement de profession, a fait basculer Francine : la mensualité de 900 euros de la maison aurait absorbé plus de la moitié de son salaire de 1 600 euros ($900/1\,600 \approx 56\%$) ; avec 210 euros de pension, versée en retard, elle dispose de $1\,600 + 210 = 1\,810$ euros pour trois personnes, sans vacances et avec un crédit pour les études des enfants ; et « son frère, sa meilleure amie, plusieurs collègues et voisines sont, comme elle, séparés avec enfants » : la composition du ménage divise la classe des employés en situations très inégales. Document 4 : l'écart de salaire entre femmes et hommes passe de 4,7 % avant 25 ans à 26,1 % à 60 ans ou plus, soit $26,1 - 4,7 = 21,4$ points de plus et un écart multiplié par environ 5,6 : l'âge, combiné au genre, creuse une hiérarchie que la classe ne voit pas.

II.C. Le territoire, la structure des capitaux et les distances intra-classes brouillent les frontières de classe. *Affirmation* : la stratification est multidimensionnelle (Weber) et les classes, hétérogènes, sont peu conscientes d'elles-mêmes. *Explication* : le **lieu de résidence** commande l'accès à l'emploi, aux services et au logement ; pour Bourdieu, deux groupes de même volume de capital s'opposent par sa **structure** (capital culturel contre capital économique) ; enfin, pour Henri Mendras, la **moyennisation** des Trente Glorieuses a réduit les distances inter-classes et accru les **distances intra-classes**, si bien que l'**identification subjective** aux classes s'est affaiblie : un peu plus de la moitié des Français seulement déclarent appartenir à une classe, le plus souvent « moyenne ». *Illustration* : document 2 : la même classe ouvrière se partage entre 28,4 % de résidents des grands centres urbains et 42,0 % de ruraux : un ouvrier de la logistique en banlieue de Lyon et un ouvrier d'une scierie du Jura n'ont ni le même logement, ni les mêmes transports, ni les mêmes réseaux ; les employés (37,4 % en grands centres, 33,1 % en rural) sont tout aussi dispersés. Document 3 : les petits entrepreneurs comptent environ 8,5 % de grands fumeurs, plus que les ouvriers qualifiés (environ 7,5 %), et les cadres dirigeants (environ 21,5 % de fumeurs quotidiens) sont plus proches des employés qualifiés (environ 23,5 %) que des professions intellectuelles et scientifiques (environ 15 %) : ce n'est pas seulement le volume du capital mais sa structure, économique ou culturelle, et le statut d'indépendant qui ordonnent les pratiques. Le clivage territorial révélé par les Gilets jaunes, périurbain dépendant de la voiture contre centres des métropoles, traverse les classes

populaires plus qu'il ne les oppose aux classes supérieures.

Introduction rédigée. Ancienne caissière devenue vendeuse en hypermarché, payée 1 600 euros par mois et logée dans une cité de l'Essonne, Francine Lopes (document 1) appartient sans conteste aux classes populaires. Mais sa vie est d'abord commandée par sa séparation, ses deux enfants à charge, ses horaires de femme de la grande distribution et ses vingt kilomètres de trajet : est-ce sa classe qui rend compte de sa position ? Une **classe sociale** est un groupe de grande taille, hiérarchisé, dont les membres partagent des conditions d'existence et un mode de vie, qu'on la définisse avec Marx par la place dans les rapports de production ou avec Weber par les chances d'accès aux biens. La **structure sociale** désigne la répartition de la population en groupes différenciés et hiérarchisés ; celle de la France actuelle est issue de la salarisation, de la tertiarisation, de l'élévation des qualifications et de la féminisation de l'emploi. Décrire cette structure par les classes, c'est supposer que la position économique et professionnelle ordonne l'essentiel des inégalités. Or, à côté d'elle, le genre, l'âge, la composition du ménage et le territoire hiérarchisent aussi les individus. Les classes sociales rendent-elles compte à elles seules de la structure de la société française, ou faut-il combiner la classe avec d'autres facteurs qui la traversent et en brouillent les frontières ? Nous montrerons que l'approche par les classes reste indispensable, parce que la société demeure hiérarchisée en groupes aux inégalités cumulatives, aux modes de vie distincts et aux territoires séparés (I), mais qu'elle ne suffit pas, parce que le genre, l'âge et le ménage hiérarchisent à classe égale, et parce que les classes elles-mêmes, dispersées et peu conscientes d'elles-mêmes, ont perdu leur netteté (II).

Conclusion rédigée. L'approche en termes de classes sociales reste nécessaire : un homme cadre gagne 2,4 fois plus qu'un ouvrier, les ouvriers qualifiés fument 2,3 fois plus que les professions intellectuelles, et 56,5 % des cadres vivent dans les grands centres urbains contre 28,4 % des ouvriers : la société française est faite de groupes hiérarchisés, aux inégalités cumulatives, aux pratiques distinctes et aux espaces séparés, que la ségrégation résidentielle re-creuse depuis les années 1980. Mais elle ne suffit pas : à classe égale, les femmes gagnent 14,0 % de moins que les hommes, et jusqu'à 26,1 % de moins après 60 ans ; la séparation et la charge d'enfants font basculer une employée dans la précarité ; la même classe ouvrière se partage entre métropoles et campagnes, et la structure des capitaux sépare les cadres dirigeants des professions intellectuelles. La société française se décrit donc comme un **espace social** à plusieurs dimensions, celui de Bourdieu, où la classe se combine avec le genre, l'âge, le ménage et le lieu, et où les inégalités sont multifformes et cumulatives. Reste une question ouverte : si les classes existent « en soi », peu de Français s'y reconnaissent « pour soi » ; les Gilets jaunes ont pourtant montré qu'une conscience commune peut renaître, mais sur des bases, territoriales et fiscales, qui ne sont plus exactement celles de la classe.

Ce que le correcteur attend. Notions incontournables : classes sociales (Marx, Weber), PCS, espace social et capitaux (Bourdieu), inégalités cumulatives, rapports sociaux de genre, composition du ménage, cycle de vie, lieu de résidence, distances inter et intra-classes, moyenisation et retour des classes, identification subjective. « Suffit-elle » exige les deux faces : une copie qui ne fait que démontrer la persistance des classes, ou qui les déclare disparues, plafonne à la moyenne ; le plan-catalogue des critères sans hiérarchie entre eux non plus. Chaque document doit être cité avec sa donnée : le document 2 se lit dans les deux sens (ségrégation entre classes, dispersion à l'intérieur de chacune), le document 4 prouve à la fois la force de la classe (rapport de 1 à 2,4) et celle du genre (14,0 % à temps de travail égal), et le document 1 n'est pas une anecdote mais l'illustration du cumul des facteurs. Hors-sujet fréquents : la mobilité sociale, la justice sociale, le seul récit des transformations depuis 1950.

Épreuve composée

Première partie — Mobilisation des connaissances (4 points)

Sujet — Première partie

Épreuve composée. Cette épreuve comprend trois parties. Partie 1 — Mobilisation des connaissances : il est demandé au candidat de répondre à la question en faisant appel à ses connaissances acquises dans le cadre du programme. Partie 2 — Étude d'un document : il est demandé aux candidats de répondre aux questions en mobilisant ses connaissances acquises dans le cadre du programme et en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse, de collecte et de traitement de l'information. Partie 3 — Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire : il est demandé au candidat de traiter le sujet en développant un raisonnement, en exploitant les documents du dossier, en faisant appel à ses connaissances personnelles, en composant une introduction, un développement, une conclusion. Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Première partie : Mobilisation des connaissances (4 points).

Vous montrerez que les asymétries d'information sont une source de chômage structurel.

Corrigé

Le **chômage structurel** est la composante durable du chômage, liée au fonctionnement même du marché du travail : à la différence du chômage conjoncturel, dû à une insuffisance de la demande globale, il subsiste quand la conjoncture est bonne. Une **asymétrie d'information** désigne une situation où l'une des parties à l'échange dispose d'une information que l'autre n'a pas. Sur le marché du travail, l'employeur connaît mal la productivité réelle du candidat qu'il recrute et, une fois le salarié en poste, il ne peut observer en permanence l'effort qu'il fournit. Cette asymétrie conduit les entreprises à fixer les salaires à un niveau qui entretient durablement du chômage.

Le mécanisme est celui du salaire d'efficience. Faute de pouvoir surveiller l'effort de chacun, l'employeur a intérêt à payer ses salariés *au-dessus* du salaire qui équilibrerait le marché du travail. Carl Shapiro et Joseph Stiglitz (1984) montrent qu'un salaire élevé rend la perte de l'emploi coûteuse : le salarié qui serait surpris à « tirer au flanc » (aléa moral) perdrait un poste bien payé et connaîtrait une période de chômage, et il est donc incité à travailler consciencieusement sans contrôle permanent. Ce salaire supérieur au marché présente deux autres avantages : il attire les candidats les plus productifs (sélection) et il réduit les démissions, donc les coûts de rotation et de formation (fidélisation). La productivité des salariés dépend ainsi du salaire versé, et l'entreprise choisit le salaire qui maximise son profit, non celui qui égalise l'offre et la demande de travail.

Ce comportement, rationnel pour chaque entreprise, produit du chômage involontaire et durable. Si toutes les entreprises raisonnent ainsi, le salaire moyen s'établit au-dessus

du niveau d'équilibre : l'offre de travail excède la demande, et une partie des actifs ne trouve pas d'emploi. Ce chômage est *involontaire* : des chômeurs seraient prêts à travailler pour un salaire plus faible, mais les entreprises refusent de les embaucher à ce prix, car baisser les salaires relâcherait l'effort de leurs salariés en place et ferait fuir les meilleurs. Le salaire ne joue donc pas son rôle d'ajustement, et le chômage devient, selon l'expression de Shapiro et Stiglitz, un « élément permanent de l'équilibre » : c'est la menace du chômage qui discipline les salariés en poste. Il s'agit bien de chômage *structurel* : il ne dépend pas de la conjoncture mais de la façon dont l'information circule sur le marché du travail, il persiste en période de croissance, et une relance de la demande globale ne le résorbe pas. L'exemple classique est celui de Henry Ford qui, en 1914, double le salaire journalier de ses ouvriers pour mettre fin à une rotation massive de la main-d'œuvre et obtenir une productivité accrue, alors que des milliers de candidats attendaient aux portes de l'usine.

Les asymétries d'information constituent donc, avec les problèmes d'appariement et les effets ambivalents des institutions du marché du travail, l'une des sources du chômage structurel : elles appellent des politiques agissant sur le fonctionnement du marché du travail plutôt que sur la demande.

Attendu du barème. Définir chômage structurel et asymétrie d'information, exposer le mécanisme du salaire d'effort dans le bon sens (salaire au-dessus de l'équilibre pour obtenir effort, sélection et fidélité), puis en déduire un chômage involontaire et durable que le salaire ne corrige pas. Définir sans montrer la chaîne causale ne dépasse pas la moitié des points.

Deuxième partie — Étude d'un document (6 points)

Sujet — Deuxième partie

Deuxième partie : Étude d'un document (6 points).

Évolution des émissions de gaz à effet de serre dans le monde entre 1990 et 2021 (indice base 100 en 1990). Graphique à six courbes (États-Unis, UE à 27, France, Chine, Inde, Monde) ; valeurs lues sur le graphique, approximatives (à quelques points d'indice près).

Indice (base 100 en 1990)	1990	2000	2005	2010	2015	2019	2020	2021
Chine	100	135	215	290	330	360	365	380
Inde	100	135	150	200	240	260	255	260
Monde	100	110	130	140	150	157	153	158
États-Unis	100	115	115	108	103	100	90	93
France	100	100	100	94	86	82	73	77
UE à 27	100	92	94	87	80	78	70	72

Source : d'après le Ministère de la Transition Écologique, 2022.

Questions :

- À l'aide des données du document, vous comparerez l'évolution des émissions de gaz à effet de serre en Chine et dans le monde entre 1990 et 2021. (2 points)
- À l'aide du document et de vos connaissances, vous montrerez que les négociations internationales liées à la préservation de l'environnement sont contraintes par des stratégies de passager clandestin. (4 points)

Corrigé

Le document est un graphique publié par le ministère de la Transition écologique en 2022. Il retrace, de 1990 à 2021, l'évolution des émissions de gaz à effet de serre de quatre pays (États-Unis, France, Chine, Inde), de l'Union européenne à 27 et du monde, sous forme d'**indices base 100 en 1990** : chaque courbe mesure l'évolution des émissions d'une zone par rapport à son propre niveau de 1990, ce qui permet de comparer des rythmes, mais ne dit rien des niveaux absolus : un indice de 380 ne signifie pas que la Chine émet plus que le monde, mais que ses émissions ont été multipliées par 3,8.

Question 1. Entre 1990 et 2021, les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté en Chine comme dans le monde, mais à des rythmes sans commune mesure. Selon le ministère de la Transition écologique, l'indice des émissions chinoises atteint environ 380 en 2021 (base 100 en 1990) : les émissions de la Chine ont été multipliées par environ 3,8, soit une hausse de $(380 - 100)/100 \times 100 = +280 \%$ en trente et un ans. Dans le même temps, l'indice mondial atteint environ 158 : les émissions mondiales ont été multipliées par environ 1,6, soit une hausse d'environ $+58 \%$. La hausse relative chinoise est donc près de cinq fois plus forte que la hausse mondiale ($280/58 \approx 4,8$), et l'écart entre les deux indices atteint $380 - 158 = 222$ points en 2021. Les rythmes diffèrent aussi dans le temps : jusqu'au début des années 2000, les deux courbes progressent modérément (environ 135 pour la Chine et 110 pour le monde en 2000) ; puis les émissions chinoises décollent, passant d'environ 135 en 2000 à environ 330 en 2015 (plus qu'un doublement en quinze ans), quand le monde passe d'environ 110 à 150 ; enfin, après un palier chinois vers 2013–2016, la hausse reprend jusqu'à 380 en 2021, alors que l'indice mondial ne gagne que 8 points entre 2015 et 2021, avec un recul en 2020 (environ 153, année de la pandémie) que la Chine ne connaît pas. La Chine émettant aujourd'hui près d'un tiers du CO₂ mondial, sa trajectoire explique une large part de la hausse mondiale, que la baisse des pays développés ne compense pas.

Question 2. Le climat est un **bien commun mondial** : nul ne peut être exclu des bienfaits d'une atmosphère stable (non-exclusion), mais les émissions de chacun dégradent ce que tous partagent (rivalité). Il en résulte, pour chaque État, une tentation de **passager clandestin** : le mécanisme, décrit par Mancur Olson (*Logique de l'action collective*, 1965) pour les individus et transposé aux nations, veut que chaque tonne de gaz à effet de serre évitée par un pays profite à la planète entière, alors que son coût (fermeture de centrales, taxe carbone, investissements) est supporté par lui seul. Un État rationnel a donc intérêt à laisser les autres fournir l'effort tout en profitant du résultat ; et si tous raisonnent ainsi, personne n'agit. Cette logique contraint les négociations internationales de trois façons.

D'abord, elle rend l'effort des uns vain sans l'effort des autres, ce qui décourage les pays vertueux. Le document le montre : entre 1990 et 2021, l'Union européenne à 27 a ramené son indice à environ 72 (une baisse d'environ 28 %) et la France à environ 77 (environ -23%), grâce à des instruments coûteux (marché européen des quotas depuis 2005, taxe carbone, normes) ; les États-Unis n'ont réduit leurs émissions que d'environ 7 % (indice environ 93). Or, dans le même temps, la Chine a multiplié les siennes par 3,8 et l'Inde par 2,6, si bien que les émissions mondiales ont augmenté de 58 %. Le bénéfice climatique de l'effort européen est partagé par tous, y compris par ceux qui n'ont rien fait, tandis que son coût économique (compétitivité, délocalisations, ce que l'on nomme les fuites de carbone) est supporté par les seuls Européens : chaque pays a intérêt à attendre que les autres commencent, et les négociations butent sur la question « qui paie en premier ? ».

Ensuite, elle a fait échouer la logique contraignante et n'a laissé subsister que des engagements volontaires. Le protocole de **Kyoto** (1997) imposait des objectifs contraignants aux seuls pays développés, au nom des « responsabilités communes mais différenciées » (Rio, 1992) : les États-Unis ne l'ont jamais ratifié, refusant un effort dont la Chine et l'Inde étaient exemptées, et le Canada s'en est retiré en 2011 ; le document confirme que les émissions

américaines ont continué de croître jusqu'au milieu des années 2000 (indice environ 115 en 2005). L'**accord de Paris** (COP21, 2015, 195 parties) a rétabli l'universalité, mais au prix d'un abandon de la contrainte : l'objectif commun (réchauffement « nettement en dessous de 2 °C ») repose sur des **contributions déterminées au niveau national**, volontaires, sans aucune sanction ; en l'absence d'autorité mondiale capable de punir la défection, les États-Unis ont pu annoncer leur retrait en 2017, puis de nouveau en janvier 2025, sans autre conséquence que diplomatique. Le résultat est un accord au plus petit dénominateur commun : les engagements actuels conduisent à un réchauffement d'environ 2,5 à 3 °C, et le document montre qu'après Kyoto comme après Paris, l'indice mondial a continué de monter (environ 150 en 2015, 158 en 2021) : seules la crise de 2009 et la pandémie de 2020 l'ont fait reculer.

Enfin, le passager clandestin se nourrit des inégalités entre pays, chacun invoquant le critère qui le désigne comme non responsable. Les pays développés pointent les émissions totales et leur croissance : la Chine est le premier émetteur mondial (environ 31 % du CO₂ fossile en 2022) et sa courbe domine le document. Les pays émergents répondent par les émissions par habitant (environ 8 tonnes de CO₂ par Chinois et 2 par Indien, contre 15 par Américain) et par le stock accumulé depuis 1850, dû pour l'essentiel aux pays du Nord (États-Unis environ 25 %, Union européenne 17 %, Chine 14 %, Inde 3 %) ; ils conditionnent leur effort aux financements promis, dont les 100 milliards de dollars par an annoncés en 2009 pour 2020, réunis seulement en 2022. Chaque partie a ainsi de bonnes raisons de demander à l'autre de commencer, et les conférences des parties s'enlisent dans le partage de l'effort. C'est pour limiter cette défection que l'Union européenne met en place un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (2026), qui fait payer aux importations le prix du carbone acquitté par les producteurs européens : à défaut d'un accord contraignant, on tente de rendre le passager clandestin payant.

Troisième partie — Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire

(10 points)

Sujet — Troisième partie

Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire (10 points). Cette partie comporte trois documents.

Sujet : À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que le recours au protectionnisme peut présenter des avantages.

Document 1. [...] Le retour du protectionnisme aux États-Unis initié par le président Donald Trump a mis également un coup d'arrêt à la globalisation. En 2018, Donald Trump avait activé divers tarifs douaniers pour donner une bouffée d'oxygène aux industries affaiblies par les importations provenant du reste du monde, tout en ciblant la Chine en priorité.

L'administration Biden a maintenu ces tarifs élevés et a mis un tour de vis agressif depuis 2022 avec la mise en place d'une politique industrielle à l'ancienne.

L'*Inflation Reduction Act* (1) (2022) est un méga-programme de subventions et exonérations fiscales, à hauteur de quasi 400 milliards de dollars sur 10 ans, pour les industries engagées dans la transition énergétique. Les subventions peuvent avoir un effet de levier puissant et attirer de nombreux investissements privés américains et internationaux dans ces secteurs. Le décret favorise les entreprises installées sur le territoire américain. Par exemple, l'achat d'une voiture électrique est éligible à une subvention de 7 500 dollars par ménage à condition que le véhicule soit fabriqué dans les pays de l'ALENA (2) (États-Unis, Canada, Mexique). Indépendamment de la moindre efficacité sur le climat d'une politique de subventions comparée

à une taxe carbone, cette politique va réorienter des investissements vers les États-Unis au détriment notamment de l'Europe. Si une entreprise internationale souhaite développer une solution de production d'hydrogène vert, le programme américain va rendre le projet plus rentable s'il est lancé aux États-Unis comparé à l'Europe. C'est par exemple le cas de la société australienne *Fortescue* qui constate la perte de l'attractivité de l'Union européenne face aux aides américaines.

Le *CHIPS and Science Act* (3) (2022) est un programme de plus de 280 milliards de dollars, dont un peu plus de 50 milliards de dollars ciblent la construction d'une industrie de production de microprocesseurs avancés aux États-Unis. À ce jour, les composants avancés (circuits inférieurs à 10 nanomètres (4)) sont exclusivement produits en Asie (90 % à Taiwan et 10 % en Corée du Sud), alors que les États-Unis et l'Europe sont bien positionnés dans le design de ces composants. [...]

Source : Marc GUYOT et Radu VRANCEANU, « L'UE à l'heure du choix face au retour du protectionnisme et du chacun pour soi », *La Tribune*, 13 février 2023. (1) Loi sur la réduction de l'inflation. (2) Accord de Libre-Échange Nord-Américain. (3) Loi sur les microprocesseurs et la science. (4) Nanomètre = 1 milliardième de millimètre.

Document 2. Part de la production mondiale de panneaux solaires (1) par pays ou grandes régions, données en % (diagramme circulaire ; valeurs imprimées sur le graphique).

Pays ou région	Part (en %)
Chine	77,8
Vietnam	6,4
Reste du monde	4,2
Malaisie	2,8
Corée du Sud	1,9
États-Unis	1,9
Inde	1,9
Thaïlande	1,2
Europe	0,6
Taiwan	0,5
Canada	0,4
Singapour	0,3
Japon	0,1

Source : d'après Agence Internationale de l'Énergie, rapport *Trends in photovoltaic applications* (Les tendances dans l'utilisation du photovoltaïque), 2023. (1) La production de panneaux solaires est comptabilisée dans l'industrie. En Chine, elle a été fortement subventionnée par l'État.

Document 3. Part des emplois par secteurs d'activité en France entre 1950 et 2020, en % du nombre total d'heures travaillées dans l'année (graphique à cinq courbes ; valeurs lues sur le graphique, arrondies à l'unité, sauf celles données par la note de lecture du sujet).

Secteur (en % des heures travaillées)	1950	1975	2000	2020
Agriculture	environ 35	environ 15	environ 6	environ 4
Industrie (hors construction)	20	environ 23	environ 15	10
Construction	environ 6	environ 9	environ 6	environ 7
Tertiaire marchand	environ 26	environ 34	environ 47	environ 51
Tertiaire non marchand	environ 12	environ 19	environ 26	environ 27

Source : d'après EUROSTAT, 2024. Lecture : en 1950, 20 % des heures travaillées en France l'étaient dans l'industrie (hors construction), contre seulement 10 % en 2020.

Corrigé

Introduction. En 2018, les États-Unis, longtemps champions du libre-échange, relèvent leurs droits de douane ; en 2022, ils y ajoutent près de 400 milliards de dollars de subventions réservées aux productions installées sur leur sol (document 1). Le **protectionnisme** désigne l'ensemble des mesures par lesquelles un État protège ses producteurs de la concurrence étrangère : **droits de douane** (tarifs), **quotas**, mais aussi **barrières non tarifaires** comme les normes, les subventions ou la préférence nationale dans les achats publics. Il s'oppose au **libre-échange**, politique de suppression des obstacles aux échanges que l'OMC organise depuis 1995 et que la théorie des **avantages comparatifs** de Ricardo justifie par les gains de la spécialisation. Ces gains sont pourtant des gains *moyens*, et l'échange se déroule entre États inégalement armés : le recours au protectionnisme peut alors présenter des avantages. Nous montrerons qu'il permet de faire naître des industries et de rattraper un retard (I), qu'il protège les emplois et les territoires des perdants de la mondialisation (II), et qu'il garantit la souveraineté face à des dépendances et à une concurrence déloyale (III).

I. Protéger une industrie naissante lui permet de devenir compétitive. *Affirmation* : une industrie nouvelle ne peut affronter, dès ses débuts, des concurrents étrangers déjà installés ; une protection temporaire lui donne le temps d'acquérir un avantage comparatif. *Explication* : selon Friedrich List (XIX^e siècle), les concurrents établis bénéficient d'**économies d'échelle** et d'un apprentissage qui abaissent leurs coûts ; une industrie naissante, exposée trop tôt au libre-échange, disparaît avant d'avoir atteint la taille qui la rendrait rentable. Des droits de douane ou des subventions lui procurent un marché intérieur protégé et des capitaux, le temps de descendre sa courbe de coûts ; une fois compétitive, la protection peut être levée et l'industrie exporte. L'avantage comparatif n'est donc pas seulement hérité des dotations factorielles, il se construit. *Illustration* : document 2 : la Chine, dont la production de panneaux solaires « a été fortement subventionnée par l'État », assure 77,8 % de la production mondiale selon l'Agence internationale de l'énergie (2023), contre 1,9 % pour les États-Unis et 0,6 % pour l'Europe : elle produit environ 41 fois plus que les premiers (77,8/1,9) et environ 130 fois plus que la seconde (77,8/0,6). Avec le Vietnam (6,4 %), la Malaisie (2,8 %) et la Thaïlande (1,2 %), où les fabricants chinois ont installé des usines, l'Asie du Sud-Est et la Chine réunissent 88,2 % de la production mondiale. Une politique industrielle protectrice a fait d'un secteur marginal au début des années 2000 un quasi-monopole mondial. Les États-Unis reprennent aujourd'hui la recette (document 1) : le *CHIPS and Science Act* (2022) consacre plus de 50 milliards de dollars à « la construction d'une industrie de production de microprocesseurs avancés aux États-Unis », industrie qu'ils ne possèdent pas, et l'*Inflation Reduction Act* réserve la subvention de 7 500 dollars à l'achat d'une voiture électrique aux véhicules fabriqués dans les pays de l'ALENA, ce qui attire les investissements : la société australienne Fortescue « constate la perte de l'attractivité de l'Union européenne face aux aides américaines ». Connaissance : la Corée du Sud a protégé et subventionné son automobile et son électronique dans les années 1960–1980 avant d'en faire des champions exportateurs.

II. Protéger les emplois et les territoires des perdants de la mondialisation. *Affirmation* : le protectionnisme préserve les emplois et le tissu social des secteurs et des régions concurrencés par les importations. *Explication* : les gains du commerce international sont des gains moyens : l'ouverture fait des **gagnants** (consommateurs, secteurs exportateurs, travailleurs qualifiés) et des **perdants**, les travailleurs peu qualifiés des industries concurrencées par les pays à bas salaires. Ces perdants sont concentrés dans des bassins d'emploi où les emplois détruits ne sont pas remplacés : David Autor, David Dorn et Gordon Hanson estiment que le « choc chinois » explique environ un quart du recul de l'emploi manufacturier américain entre 1990 et 2007, avec un chômage durable et une baisse des salaires dans les zones exposées. Des droits de douane freinent les importations, redonnent des débouchés aux producteurs nationaux et leur laissent le temps de se moderniser ou de se reconvertir ; ils évitent à la

collectivité les coûts du chômage (indemnisation, transferts sociaux, déclin des territoires) que le libre-échange fait peser sur quelques-uns. *Illustration* : document 3 : en France, l'industrie hors construction occupait 20 % des heures travaillées en 1950 et encore environ 23 % vers 1975, contre 10 % en 2020, soit une part divisée par deux depuis 1950 et par plus de deux depuis le pic des années 1970 ; le recul s'est poursuivi après l'entrée de la Chine à l'OMC (environ 15 % en 2000, 10 % en 2020). Cette **désindustrialisation** tient aussi aux gains de productivité et à la tertiarisation (le tertiaire marchand passe d'environ 26 % à 51 % des heures), mais la concurrence des pays émergents en a accéléré la part la plus douloureuse, celle des fermetures d'usines dans les régions mono-industrielles. Document 1 : c'est précisément « pour donner une bouffée d'oxygène aux industries affaiblies par les importations provenant du reste du monde » que les États-Unis ont relevé leurs tarifs douaniers en 2018, en ciblant la Chine ; le fait que l'administration Biden les ait maintenus montre que la protection des emplois industriels fait consensus au-delà des clivages politiques, et l'*Inflation Reduction Act*, en favorisant « les entreprises installées sur le territoire américain », vise à faire revenir les emplois industriels.

III. Garantir la souveraineté : sécuriser les approvisionnements et répondre à la concurrence déloyale. *Affirmation* : certains biens sont trop stratégiques pour dépendre entièrement de l'étranger, et certaines concurrences trop faussées pour être subies. *Explication* : la défense, la santé, l'énergie ou les semi-conducteurs sont des secteurs dont la rupture d'approvisionnement paralyserait le pays ; la pandémie de 2020 a révélé la dépendance de l'Europe pour les masques et les principes actifs des médicaments. Dépendre d'un fournisseur unique, surtout situé dans une zone de tension géopolitique, est une vulnérabilité que le protectionnisme réduit en réservant une part de la production nationale, quitte à payer plus cher. Par ailleurs, quand un concurrent vend en dessous de ses coûts (**dumping**), notamment grâce à des subventions massives de son État, ou grâce à des normes sociales et environnementales moins exigeantes, la concurrence n'est plus loyale : des droits antidumping ou compensateurs, autorisés par l'OMC, rétablissent l'égalité des conditions, et un ajustement carbone aux frontières évite que l'effort climatique national soit contourné par des importations polluantes. *Illustration* : document 1 : les microprocesseurs avancés « sont exclusivement produits en Asie (90 % à Taiwan et 10 % en Corée du Sud) », alors que les États-Unis et l'Europe n'en maîtrisent que le design : une crise dans le détroit de Taïwan priverait l'Occident de composants indispensables à l'automobile, à l'armement et au numérique, ce qui justifie les 50 milliards de dollars du *CHIPS Act*. Document 2 : l'Europe ne produit que 0,6 % des panneaux solaires mondiaux, la Chine 77,8 % : la transition énergétique européenne dépend à près de 80 % d'un seul fournisseur, dont la domination a été acquise par des subventions publiques ; c'est pourquoi l'Union européenne a ouvert des enquêtes antisubventions (panneaux solaires, éoliennes, véhicules électriques) et imposé en octobre 2024 des droits compensateurs pouvant atteindre 35,3 % sur les voitures électriques chinoises. Connaissance : le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'Union européenne (2026) fait payer aux importations d'acier, de ciment ou d'engrais le prix du carbone acquitté par les producteurs européens.

Conclusion. Le recours au protectionnisme peut présenter trois avantages : il permet de faire naître des industries et de construire un avantage comparatif, comme la Chine l'a fait pour le solaire (77,8 % de la production mondiale) et comme les États-Unis tentent de le faire pour les microprocesseurs ; il protège les emplois et les territoires des perdants de la mondialisation, dans une France où l'industrie ne représente plus que 10 % des heures travaillées contre 20 % en 1950 ; il garantit la souveraineté face aux dépendances (100 % des composants avancés produits en Asie) et à la concurrence subventionnée. Ces avantages ne vont pas sans coûts, que le dossier laisse entrevoir : hausse des prix pour les consommateurs et les industries utilisatrices, représailles et guerres commerciales, rentes accordées à des producteurs qui ne sont plus incités à progresser, et « moindre efficacité sur le climat » des subventions par rapport à une taxe carbone (document 1). C'est pourquoi le débat contemporain porte moins sur le

choix entre ouverture et fermeture que sur des protections ciblées, temporaires et coordonnées : le protectionnisme présente des avantages quand il est un instrument, non quand il devient une doctrine.

Ce que le correcteur attend. Une démonstration en paragraphes AEI qui distingue des avantages de nature différente (industrie naissante et rattrapage, emplois et territoires, souveraineté et concurrence déloyale) et mobilise chaque document avec sa donnée : document 2 (77,8 % contre 0,6 %), document 1 (tarifs de 2018, 400 milliards de l'*IRA*, 50 milliards du *CHIPS Act*, 90 % à Taïwan), document 3 (industrie de 20 % à 10 % des heures travaillées). Notions : protectionnisme, droits de douane, barrières non tarifaires, subventions, industrie naissante, avantage comparatif, gains moyens et effets redistributifs, dumping. Pièges : réciter les coûts du protectionnisme alors que le sujet demande ses avantages (une nuance en conclusion suffit), lire le document 3 comme une preuve directe du commerce sans mentionner productivité et tertiarisation, oublier que les subventions sont une forme de protectionnisme.